

Compte rendu-Bureau

Lundi 10 janvier 2022

Objet	Compte rendu BUREAU														
Date	Lundi 10 janvier 2022 à 19h00														
Lieu	Via Zoom														
Membres Bureau						P : Présent(e) – E : Excusé(e) – A : Absent(e)									
Daniel SOERENSEN	P					Nathalie RUIZ	P				Christophe COME	P			
Laurence DECHENAUD	P					Isabelle MACHEFER	P				Catherine BARONI	A			
André KEMPF	P					Éric LOUIS	P				Jacky ACHAR	P			
Vincent HOHLER	P														
Etienne BAUDU	P					Jean-Christophe BOIVIN	P				Jean-Pierre LATIMIER	A			
Sujet												Pilote			
1.	Indisponibilité du Président jusqu'à fin février 2022											D. Soerensen			
<p>Daniel Soerensen informe les membres du Bureau qu'un soucis de santé l'empêche de se déplacer mais qu'il peut éventuellement assister aux réunions en distanciel.</p> <p>Deux réunions sont au calendrier de janvier, la situation sanitaire va rendre difficile celle-ci en présentiel. (Plusieurs cas contacts Covid).</p> <p>Concernant la réunion du 13 janvier au Pôle de Nancy en présence de Jean Zoungrana et de Ludovic Royer, Daniel Soerensen va se rapprocher de la FFCK pour étudier la faisabilité d'organiser celle-ci en distanciel et demande à Nathalie Ruiz de participer aux échanges. (Disponibilité à confirmer)</p> <p>La réunion du 25 janvier concerne l'audition par la Région Grand Est. Celle-ci est programmée à la Maison Régionale des Sports à Tomblaine. La même démarche va être entreprise.</p>															
2.	Positionnement du CRCK GE sur l'avenir du Pôle Espoir											D. Soerensen			
<p>Les 3 scénarios sont déroulés (voir document joint). Le Bureau prendra une décision définitive en fonction de la position de la FFCK vis-à-vis des partenaires et du CRCK Grand Est.</p> <p>Il est certain que le maintien du Pôle Espoir Sprint semble être la meilleure solution, mais se pose le problème de l'investissement financier de la fédération et des partenaires, qui pour le moment ne sont pas garantis. Au cas où les partenaires ne participeraient pas au financement des frais, nous serions malheureusement contraints de fermer le Pôle Espoir.</p> <p>En 2017 lors de la création des Pôles Espoirs la FFCK était demandeuse de la création des deux Pôles Espoirs Sprint et Slalom qui étaient sensés alimenter le Pôle France.</p>															
3.	Présentation du programme sportif régional											E. Baudu			
<p>Etienne Baudu déroule les actions du programme sportif 2022 qui concerne trois disciplines (CEL, Descente et Slalom) et deux catégories U14 et U18.</p> <p>Laurence Dechenaud demande s'il est possible de rajouter dans les budgets la mention « hors masse salariale » des encadrants.</p> <p>Le Programme Sportif Régional 2022 sera diffusé en fin de semaine.</p>															
Validé															

4.	<p>Soutien aux manifestations - Priorisation des manifestations pour une aide régionale en 2022</p> <p>Les manifestations suivantes sont priorisées par le Bureau :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Championnat France Slalom à Metz - Championnat de France des Clubs à Épinal - Coupe d'Europe de Descente & Sélectif National Descente Sprint & Sélectif Interrégional de Descente Mass Start à Metz - Sélectif National Vitesse n°2 Est (SNV2) à Mulhouse - Manche de la Coupe de France National 2 Slalom à Nancy - Sélectif National Short-Race Est à Strasbourg - Sélectif National de Dragon-Boat à Wassy - Sélectif National de Dragon-Boat à Gérardmer - Vogu'a Toul à Toul <p>La liste de ces manifestations sera transmise au Conseil Régional du Grand Est comme suite à leur demande. Les clubs qui souhaitent être subventionnés sont priés de faire leur demande auprès du Conseil Régional au plus tard 4 mois avant la date de la manifestation.</p> <p style="text-align: right;">Validé</p>	D.Soerensen
5.	<p>Projet de développement : programmation des réunions « projets »</p> <p>La phase de bilan est terminée, remerciements d'Isabelle Machefer pour la qualité du travail fourni. Il reste un travail d'harmonisation du document à présenter (réunion prévue le jeudi 13 janvier avec Isabelle Machefer et Sylvie Neveu).</p> <p>La situation sanitaire actuelle ne permettant pas de réunions en présentiel, nous allons organiser deux réunions sur la phase d'élaboration du « projet » du Comité Régional :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le mardi 22 février 2022 et le jeudi 3 mars 2022 de 19h00 à 21h00. <p>Un mail sera adressé à l'ensemble des structures en fin de semaine.</p> <p style="text-align: right;">Validé</p>	I.Machefer
6.	<p>CR commission Enseignement Formation</p> <p>Après étude du compte rendu de la réunion du 15 décembre 2021 en distanciel, le compte rendu est validé par le Bureau.</p> <p style="text-align: right;">Validé</p>	E.Baudu
Pour information		
1.	<p>SDAGE Rhin Meuse – communication (voir document joint)</p>	E. Louis
2.	<p>Plénières FFCK le samedi 29/01 (de 13h00 à 17h00) et dimanche 30/01(de 09h00 à 13h00) via Teams</p> <p>Les présidents des Commissions Régionales ont reçu l'invitation par le secrétariat du CRCK GE. La fiche d'inscription individuelle est à retourner pour le jeudi 13 janvier à grandest@ffck.org. La FFCK transmettra à chacun le lien de connexion.</p>	
	<p>Questions diverses</p> <p>Investissement matériel :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lancement de l'appel à candidatures clubs sur le matériel à vendre ou à céder du CRCKGE Après l'accord du Bureau un mail va être envoyé à l'ensemble des clubs et des Comités Départementaux, les candidatures reçues seront étudiées par un prochain bureau. - Validation des propositions en investissement matériel CRCKGE 2022 Le Bureau acte que les demandes d'investissement seront à présenter à un prochain bureau en fonction du budget du Comité Régional. Les propositions d'investissement seront quant à elles à valider après présentation de devis. 	JC. Boivin

Prochain Bureau : (sauf avis contraire)

Lundi 8 mars	Mardi 13 & lundi 19 avril	Lundi 10 mai	Lundi 7 juin
Lundi 5 juillet	Lundi 6 septembre	Lundi 4 octobre	Lundi 15 novembre
Lundi 6 décembre	Lundi 10 janvier 2022	Lundi 7 février 2022	

Secrétaire de séance : Sylvie Neveu – Fin de séance : 21h45

Prise en compte des sports et loisirs nautiques par les instances compétentes dans le domaine de l'eau sur le bassin Rhin Meuse

La note ci-dessous reprend les éléments que je me propose d'exposer lors de la réunion du bureau du 6/12/2021 (point reporté du bureau précédent).

1. Sports nautiques et SDAGE

Le comité de bassin Rhin Meuse a répondu partiellement (a minima mais sur l'essentiel je dirais) aux demandes exprimées par les acteurs du canoë-kayak lors de la consultation du public sur le projet de SDAGE 2022-2027 (FFCK, CRCK, CDCK 08 et 67, quelques clubs de CRCK) les activités de sports et loisirs nautiques seront enfin évoquées dans le futur SDAGE , par une « prise en compte proportionnée des enjeux de continuité nautique, la continuité « biologique » devant demeurer au cœur des enjeux de la DCE .

Cela se matérialise par des amendements à deux dispositions (en rouge les amendements) :

- La gouvernance :

« En s'appuyant sur la coordination des acteurs issus de différents domaines, les outils de planification et de contractualisation, dans le domaine de l'eau (SAGE, contrats) mais aussi dans celui de l'aménagement du territoire (SCOT, Plan local d'urbanisme (PLU), Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), Plan climat air-énergie territorial (PCAET) par exemple) et d'autres politiques sectorielles (transport, énergie, agriculture, économie, **sport, tourisme, loisirs**, etc.), veillent à intégrer les enjeux de long terme et, en particulier ceux de l'adaptation au changement climatique (voir orientation T6 – O1.2).

- Les aménagements d'ouvrages :

L'analyse (*de l'incidence du projet d'aménagement d'ouvrage*) doit conduire à identifier la solution optimale d'intervention, en tenant compte des caractéristiques hydrauliques et écologiques du cours d'eau m Gui des bonnes pratiques (tome 14 du SDAGE)ais aussi des impacts liés à l'économie et à la valeur sociale et patrimoniale du site, ainsi **qu'aux impacts sur les activités de sports et loisirs**.

Sur ce point l'incidence de la loi climat qui préserve les chutes et ouvrages des anciens moulins et interdit le financement des effacements de seuils. Toutes les dispositions concernant les aménagements sont assortis d'un « si c'est réglementairement possible ».

Nos cahiers techniques pourraient être ajoutés au guide des bonnes pratiques, tome 14 du SDAGE.

A noter aussi que l'agence de l'eau Seine Normandie pourrait faire évoluer son SDAGE en ce sens.

2. Missions dans le domaine de l'environnement et convention avec l'agence de l'eau

L'évolution du SDAGE peut permettre le financement par l'Agence de l'eau Rhin Meuse de nos actions dans le domaine de la préservation de la biodiversité. Une telle convention a été passée entre la FFCK et l'AE Adour-Garonne pour le financement à 50% d'un poste de chargé de mission placé auprès de la FFCK.

L'AERM nous semble prête à une telle démarche. Les axes de travail seraient les suivants de mon point de vue :

- renforcer l'implication des acteurs du CK dans la gouvernance
- actions de formation/information de nos adhérents, nos cadres mais aussi des structures commerciales (loueurs, revendeurs)
- gardiens de la rivière
- mise à jour de l'état des lieux du SDAGE (carto de nos ESI, fréquentation, difficulté, listes réglementaires prévues au code des transports)

Les trois premiers axes sont ceux de la convention AG (on ajouterait l'information des structures commerciales). Le quatrième est indispensable vu l'ancienneté des données sur Rhin Meuse et les enjeux en matière de connaissance des parcours, aussi d'information des publics.

Un complément de financement pourrait être cherché ensuite auprès de la Région Grand Est, de même que l'extension des missions sur la partie Seine Normandie de notre région, auprès de l'agence de l'eau concernée.

3. Information des services de l'Etat sur la prise en compte des sport nautiques

En Bourgogne-Franche-Comté, les services de l'Etat et de la FFCK ont rédigé une note de doctrine à l'intention des services déconcentrés, pour leur faire connaître nos enjeux et les prendre en compte dans l'instruction de leur dossier (doc en PJ). La DREAL assure la diffusion.

Il est proposé d'entreprendre la même démarche en Grand Est, profitant de la lancée des échanges avec l'AERM, la DREAL et l'OFB

4. Contact pêcheurs

Lors de la réunion du comité de bassin, la représentante d'une FDAPPMA a fait en réaction aux amendements qui nous concernent une intervention maladroite (comment ça, la continuité nautique dans le sdage ? et combien payeront les adeptes des sports nautiques ?). Je l'ai eue ensuite au téléphone pour explications (pas de sujet in fine). A contrario, il y a trois jours lors des assises régionales sport de nature, un représentant d'une autre FDAPP de la région a fait part publiquement de sa satisfaction de voir arriver « gardiens de la rivière » et est revenu vers moi pour travailler ensemble. Et ce matin le directeur adjoint de la FD67 s'est également positionné contre cette intervention (en accord avec son président étonné de cette réaction en séance).

Une rencontre avec les représentants des pêcheurs à l'échelle de la région me semble utile (ils renouvellent leurs représentants début 2022). A préparer

In fine, une réunion de la commission ESIN débit 2022 avant l'AG, pour une information et des échanges sur ces sujets ainsi que sur le développement de gardiens de la rivière dans le Grand Est.